



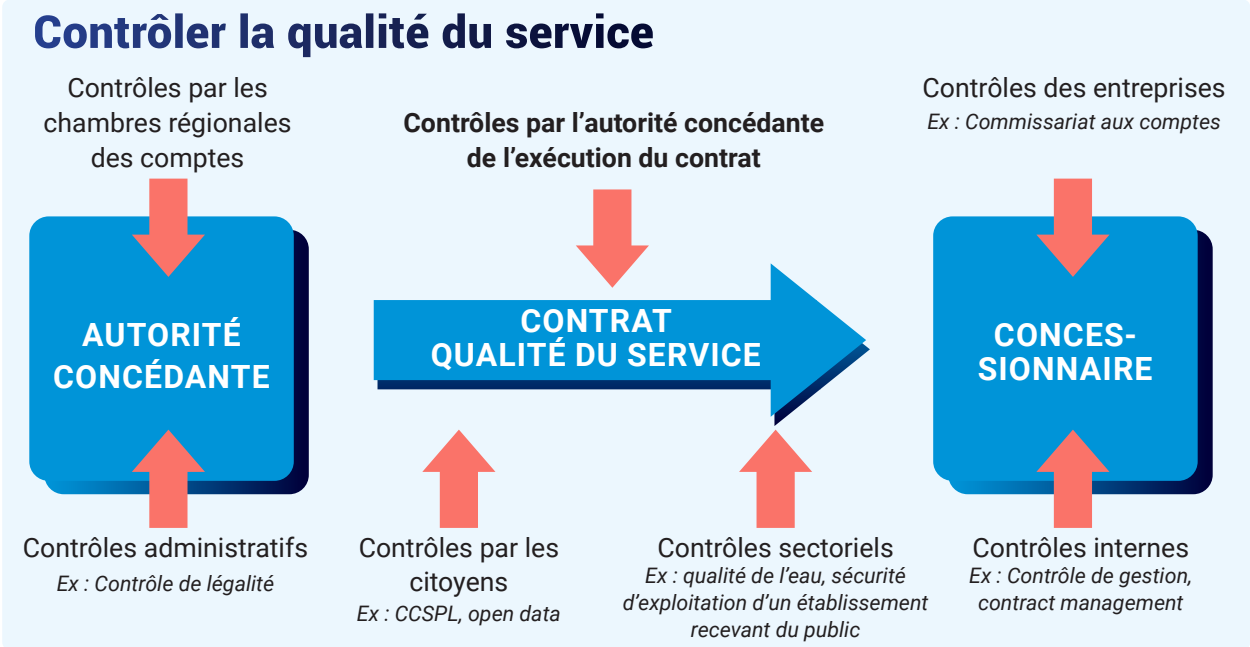
## Le contrôle de la bonne exécution du contrat

Le contrôle permet de s'assurer de la bonne exécution du contrat par le délégataire. Il se fait une fois le contrat signé. Plusieurs points de contrôle sont à réaliser et des rendez-vous à programmer chaque année.



### Prévoir des rendez-vous de suivi

- Recensement des rendez-vous prévus au contrat
- Rendez-vous ponctuels pour un événement particulier
  - acceptation sans réserve des biens après inventaire contradictoire
  - point sur la reprise effective du personnel
- Rendez-vous réguliers thématiques
  - présentation pour validation du programme de gros entretien (en décembre pour l'année à venir)
  - proposition d'une grille tarifaire (en septembre de l'année n-1)...
- Rendez-vous récurrents pour le suivi du contrat
  - comité trimestriel de suivi
  - réunion annuelle de présentation du rapport annuel



### Exemple de jalons pour le suivi du contrat chaque année

mois 0	+ 2- 3 mois	+ 4 - 5 mois	+ 6 à 13 mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réception des documents d'information en provenance du délégataire</li> <li>→ Vérification de leur exhaustivité/ relances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Première analyse des documents</li> <li>→ Comité technique sur le rapport annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Approfondissement des analyses</li> <li>→ Demande de documents complémentaires</li> <li>→ Appréciation du niveau d'exécution du contrat</li> <li>→ Comité technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Point bimestriel</li> <li>→ Investigations sur les thématiques ciblées définies en comité technique</li> <li>→ Réunions spécifiques définies par le contrat (programme d'investissement, actions de communication, ...)</li> </ul>

ADEXEL CONSEIL : [contact@adexel-conseil.fr](mailto:contact@adexel-conseil.fr) - [www.adexel-conseil.fr](http://www.adexel-conseil.fr) - Elodie PARIER, Directrice